

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22025  
Numéro SIREN : 822 949 426  
Nom ou dénomination : 111 Capital

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 89559

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 11-09-2018

N° DE DEPOT : 089559

N° GESTION : 2016B22025

N° SIREN : 822949426

DENOMINATION : 111 Capital

ADRESSE : 10 rue Henri Rochefort 75017 Paris

MILLESIME : 2017



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# 111 CAPITAL - S.A.S.

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2017

111 CAPITAL - S.A.S.

10, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

*Ce rapport contient 26 pages*

Référence : IB-183-001

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## **111 CAPITAL - S.A.S.**

Siège social : 10, rue Henri Rochefort - 75017 Paris  
Capital social : € 1.000.000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2017

A la collectivité des associés de la société 111 CAPITAL,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée sur décision de l'associé unique en date du 21 juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 111 CAPITAL relatifs à l'exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juillet 2018

KPMG S.A.



Isabelle Bousquie  
Associé

111 CAPITAL

## BILAN ACTIF

Période du 01/09/2016 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/09/2016 au 31/12/2017 (16 mois)		Exercice précédent 31/08/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif Immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	202 789,04	21 357,03	181 432,01	2,85
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 237,27		21 237,27	0,33
<b>TOTAL (I)</b>	<b>224 026,31</b>	<b>21 357,03</b>	<b>202 669,28</b>	<b>3,16</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	1 260,00		1 260,00	0,02
Clients et comptes rattachés	3 098 950,00		3 098 950,00	48,65
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	176 400,00		176 400,00	2,77
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 796,88		81 796,88	1,28
. Autres	79,34		79,34	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 771 228,42		2 771 228,42	43,51
Charges constatées d'avance	37 307,81		37 307,81	0,59
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 167 022,45</b>		<b>6 167 022,45</b>	<b>88,82</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>6 391 048,76</b>	<b>21 357,03</b>	<b>6 369 691,73</b>	<b>100,00</b>

111 CAPITAL

## BILAN PASSIF

Période du 01/09/2016 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (16 mois)	Exercice précédent 31/08/2016 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 000 000,00 )	1 000 000,00	15,70
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 667 501,41</b>	<b>26,18</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 667 501,41</b>	<b>41,88</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	32 702,81	0,51
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 213,46	1,09
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux	350 780,86	5,51
. Etat, impôts sur les bénéfices	355 166,77	5,58
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées	21 125,45	0,33
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 854,00	0,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 859 950,00	44,90
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>3 701 793,35</b>	<b>58,12</b>
Ecart de conversion passif	(V) 396,97	0,01
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>6 369 691,73</b>	<b>100,00</b>

111 CAPITAL

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2016 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT	du 01/09/2016 au 31/12/2017 (16 mois)		Exercice précédent 31/08/2016 (12 mois)		Variation absolue (16 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services		3 506 475,00	3 506 475,00	100,00			3 506 475	N/S
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>		<b>3 506 475,00</b>	<b>3 506 475,00</b>	<b>100,00</b>			<b>3 506 475</b>	<b>N/S</b>
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			1 077,04	0,03			1 077	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 507 552,04</b>	<b>100,03</b>			<b>3 507 552</b>	<b>N/S</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			479 909,18	13,69			479 909	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			26 819,33	0,76			26 819	N/S
Salaires et traitements			1 136 275,59	32,41			1 136 275	N/S
Charges sociales			345 136,55	9,84			345 136	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			21 357,03	0,61			21 357	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			7 187,20	0,20			7 187	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 016 684,88</b>	<b>57,51</b>			<b>2 016 684</b>	<b>N/S</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>1 490 867,16</b>	<b>42,52</b>			<b>1 490 867</b>	<b>N/S</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			234,25	0,01			234	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>234,25</b>	<b>0,01</b>			<b>234</b>	<b>N/S</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>234,25</b>	<b>0,01</b>			<b>234</b>	<b>N/S</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>1 491 101,41</b>	<b>42,52</b>			<b>1 491 101</b>	<b>N/S</b>

111 CAPITAL

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2016 au 31/12/2017

Présenté en Euros

## COMPTES DE RÉSULTAT ( suite )

du 01/09/2016  
au 31/12/2017  
(16 mois)Exercice précédent  
31/08/2016  
(12 mois)Variation  
absolue  
(16 / 12)

%

Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>					
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>					
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	-176 400,00	-5,02		-176 400	N/S
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 507 786,29</b>	100,04		<b>3 507 786</b>	N/S
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 840 284,88</b>	52,48		<b>1 840 284</b>	N/S
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 667 501,41</b>	47,55		<b>1 667 501</b>	N/S
	<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

## ANNEXE AU BILAN DU 31 DECEMBRE 2017

## SOMMAIRE

N° ordre		Produites N/S	Non produites N/A
I	REGLES ET METHODES COMPTABLES	I	
II	IMMOBILISATIONS (N° 2054)	II	
III	AMORTISSEMENTS (N° 2055)	III	
IV	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		N/A
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		N/A
VI	ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		N/A
VII	VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION		N/A
VIII	PROVISIONS (N° 2056)		N/A
IX	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (N° 2057)	IX	
X	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : ENTREPRISES LIEES		N/A
XI	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : EFFETS DE COMMERCE		
XII	PRODUITS A RECEVOIR	XII	
XIII	COMPTES DE REGULARISATION	XIII	
XIV	CHARGES A PAYER	XIV	
XV	ECARTS DE CONVERSION ACTIF-PASSIF		N/A
XVI	CREDIT-BAIL		N/A
XVII	ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS		N/A
XVIII	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		N/A
XIX	IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE		N/A
XX	AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS		N/A
XXI	OBLIGATIONS CONVERTIBLES		N/A
XXII	DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT		N/A
XXIII	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL - PARTS DE FONDATEUR		N/A
XXIV	FILIALES ET PARTICIPATIONS		N/A

## NOTE AUX COMPTES ANNUELS

- :- :- :- :- :

**1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

La SAS 111 CAPITAL exerce une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de gestion de fonds d'investissement.

Elle bénéficie d'un agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**a) Principes et conventions générales**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017, premier exercice d'activité d'une durée exceptionnelle de 16 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2017, de la SAS 111 CAPITAL sont présentés et évalués, en euros, et établis en conformité avec les normes définies au Code de Commerce, dans les textes pris pour son application.

Ils ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec les Règlements ANC 2014-03 et ANC 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- La continuité d'exploitation
- La permanence des méthodes
- Et l'indépendance des exercices.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis en euros.

La société **111 CAPITAL SAS** a réalisé un chiffre d'Affaires HT de € 3 506 475 au cours de l'exercice.

#### **b) Permanence ou changement de méthodes**

La société a appliqué le Règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. S'agissant du premier exercice de la société, l'adoption de ces nouvelles règles n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture et aucune information pro forma n'est donc fournie.

Par conséquent, les résultats de change des dettes et créances commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Les mouvements de l'exercice ont été comptabilisés en :

- 656 « Pertes de change sur créances et dettes commerciales » pour 2 427
- 756 « Gains de change sur créances et dettes commerciales » pour € 1 075

## 2 – FAITS SIGNIFICATIFS

Suite à l'Assemblée Générale du 28 juillet 2017, deux augmentations de capital d'un montant respectif de € 605 000 et de € 385 000 ont eu lieu par émissions de 605 actions et 385 actions d'une valeur nominale de € 1 000.

## 3 - PRINCIPALES METHODES UTILISEES ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

#### 3.1.1. Immobilisations corporelles

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'un indice de perte de valeur est constaté et que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisionnelle réelle d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Les taux suivants ont été retenus pour les immobilisations corporelles :

Installations générales et aménagements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	5 à 10 ans

**3.2. Immobilisations financières**

Figure à ce poste le montant des dépôts de garantie versés.

**3.3. Clients et comptes rattachés**

Figuent au poste clients et comptes rattachés, les créances clients inscrites pour leur valeur nominale TTC de € 3 098 950, dont € 239 000 de factures à établir. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**3.4. Autres créances**

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**3.5. Disponibilités**

Ce poste comprend le solde débiteur du compte en banque pour € 1 820 994,17 ainsi qu'un compte à terme pour un montant débiteur de € 950 234.

**3.6. Charges constatées d'avance**

Selon le principe de l'indépendance des exercices, ont été constatées d'avance les charges couvrant une période afférente à l'exercice suivant.

### **3.7. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à la date du dernier cours est portée en compte d'écart de conversion actif et/ou passif.

### **3.8. Capital social**

Le capital social s'élève à € 1 000 000 constitué de 1 000 actions de € 1 000 de valeur nominale.

### **3.9. Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Au poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » figure le montant des factures à payer pour un montant, toutes taxes comprises, de € 69 213,46 dont € 45 040,85 de factures non parvenues.

### **3.10. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de provisions correspondant aux charges de l'exercice.

#### **4- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

##### **4.1. Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de € 11 500, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes :  
€ 10 000 ;
  
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'Article L. 822-11 :  
€ 1 500.

##### **4.2. Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'Affaires est constitué d'une commission de gestion de frais de conseil et d'une commission de performance facturées selon les modalités contractuelles.

Au titre de l'exercice 2017, aucune commission de performance n'a été facturée et le chiffre d'Affaires s'est élevé à € 3 506 475.

#### **4.3. Crédits d'Impôts et statut JEI**

Au titre de l'exercice, la société a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à € 464 539.

La société bénéficie également du statut JEI.

Désignation de l'entreprise		111 CAPITAL		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ
	Avances et acomptes					LK		LL		LM
	TOTAL III				LN		LO		LP	202 789
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV	
	TOTAL IV				LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	21 237	
									21 237	
									224 026	

  

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évolution par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	87 763	MN	87 763	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	115 026	MT	115 026	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG	202 789	NH	202 789	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	21 237	2F	21 237	2G
	TOTAL IV				I3		NJ	21 237	NK	21 237	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	224 026	ØL	224 026	ØM	202 789

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 7**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 111 CAPITAL Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

Désignation de l'entreprise	111 CAPITAL	Néant *
-----------------------------	-------------	---------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	5 291	QF	QG	5 291
	Matériel de transport	QH	QI		QJ	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	16 066	QN	QO	16 066
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS	QT	
TOTAL III	QU	QV	21 357	QW	QX	21 357	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	ØP	21 357	ØQ	ØR	21 357	

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NA					NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)				NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		111 CAPITAL		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Désignation de l'entreprise : **111 CAPITAL** Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	21 237	UV	21 237	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	3 098 950	3 098 950		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	176 400	176 400	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	81 797	81 797	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	79	79		
	Charges constatées d'avance		VS	37 308	37 308		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>3 415 771</b>	<b>3 394 534</b>	<b>21 237</b>	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	69 213	69 213			
Personnel et comptes rattachés		8C	350 781	350 781			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	355 167	355 167			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 125	21 125		
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 854	12 854			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	32 703	32 703			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	2 859 950	2 859 950			
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>3 701 793</b>	<b>3 701 793</b>			

RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SAGE Ex - rts - comptes - Janvier 2018

## ANNEXE A LA DECLARATION N° 2057

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

<b>FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES</b>	€	45 041
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	€	49 993
Provision pour congés à payer	€	16 606
Charges s/congés à payer		6 643
Taxe d'apprentissage		7 526
CVAE		12 854
Formation prof. Continue		<u>6 364</u>
	€	<u>49 993</u>
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	€	<u>95 034</u>

ANNEXE XII

**PRODUITS A RECEVOIR**

---

**CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Clients – Factures à établir	€	<u>239 000</u>
------------------------------	---	----------------

COMPTES DE REGULARISATION

Annexe XIII

Produits Charges

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits/Charges d'exploitation	€ <u>2 859 950</u>	€ <u>37 308</u>
---------------------------------	--------------------	-----------------

## CHARGES A PAYER

## Annexe XIV

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :		Montant	
		Déductible	Non déductible
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€	45 041	
Dettes fiscales et sociales		49 993	€ 0
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<u>95 034</u>	<u>€ 0</u>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

## Annexe XXIII

Différentes catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>0</u>	€ <u>1 000</u>

**111 Capital**  
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros  
Siège social : 10, rue Henri Rochefort, 75017 Paris  
822 949 426 R.C.S. Paris  
(la « Société »)

---

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017  
ADOPTÉE PAR LES ASSOCIÉS EN DATE DU 26 JUILLET 2018**

---

**DEUXIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)*

Les Associés, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du Président, décident d'affecter le bénéfice disponible constitué par :

- le bénéfice de l'exercice, soit 1.667.501,41 euros,
- après affectation d'une somme de 83.375,07 euros au compte Réserve Légale, correspondant à la réserve spéciale à constituer en application de la réglementation applicable,

soit un montant de 1.584.126,34 euros, de la façon suivante :

- la somme de 1.384.000 € à la distribution d'un dividende,
- le solde, soit 200.126,34 euros au compte Report à Nouveau.

Les Associés prennent acte que le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 138,40 € par action. Lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option pour le barème progressif de l'impôt. Dans ce cas, le dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Les Associés décident de fixer la date de mise en paiement du dividende au 31 août 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les Associés prennent acte que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois exercices précédents, le présent exercice étant le premier exercice de la Société.

***Cette décision est adoptée par les associés à l'unanimité.***

BON POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

---

**Monsieur Maxime Kahn**  
**Président**

